Nations Unies S/2015/928

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 décembre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans sa résolution 2249 (2015), le Conseil de sécurité a estimé que le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EEIL), également connu sous le nom de Daech, constituait une menace mondiale d'une gravité sans précédent contre la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il a pris note des lettres émanant des autorités iraquiennes dans lesquelles celles-ci déclaraient que l'EEIL (Daech) constituait une menace directe pour la sécurité du peuple et du territoire iraquiens. En outre, il a condamné les épouvantables attentats terroristes qui ont été commis par l'EIIL (Daech), notamment à Sousse, à Ankara, à Beyrouth et à Paris, ainsi qu'au-dessus du Sinaï, et noté que cette organisation avait la capacité et l'intention de perpétrer d'autres attentats. Il est notoire que des membres de l'EIIL (Daech) s'emploient activement, depuis la Syrie, à planifier et à diriger des attaques contre le Royaume-Uni.

Conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et comme suite à nos lettres en date du 25 novembre 2014 (S/2014/851) et du 7 septembre 2015 (S/2015/688), je vous écris pour informer le Conseil de sécurité que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, exerçant son droit naturel de légitime défense individuelle et collective, prend les mesures proportionnées voulues pour lutter contre l'EIIL (Daech) en Syrie, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2249 (2015).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Matthew **Rycroft**

15-21343 (F) 031215 031215

Merci de recycler